

La prévention des risques au travail, notamment les risques ergonomiques et psychosociaux, est une préoccupation sociale et légale en Belgique, tout comme dans les autres pays européens.

Le Master complémentaire en Gestion des risques et Bien-être au travail offre une formation de qualité encadrée et reconnue à tous les professionnels de la prévention en milieu de travail, et plus particulièrement aux conseillers en prévention spécialisés en ergonomie ou pour les aspects psycho-sociaux du travail y compris la violence, le harcèlement moral ou sexuel au travail qui assurent leurs missions dans le cadre réglementaire défini par la Loi relative au Bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail (1996) et ses arrêtés d'application.

L'atout majeur de ce Master, unique en Communauté Française, réside dans la formation transdisciplinaire qu'il propose, associant des spécialistes issus de domaines différents (psychologie du travail, ergonomie, santé publique, etc.) de plusieurs universités belges. Le programme aborde à la fois les aspects de reconnaissance des risques, d'évaluation et d'amélioration des situations de travail et les aspects psychosociaux d'appréciation des attitudes et des comportements. Le programme vise ainsi à la compréhension, la collaboration et l'intégration des différentes disciplines appelées à intervenir conjointement en milieu du travail dans le champ du bien-être au travail.

Organisation

Ce Master complémentaire est organisé conjointement par l'Académie Wallonie-Europe, l'Académie Louvain et l'Académie Wallonie-Bruxelles, à l'initiative des Facultés de Psychologie et des Sciences de l'éducation des Universités de Liège, Louvain-la-Neuve, Bruxelles et Mons.

Public visé

Ce Master s'adresse aux personnes appelées à occuper des fonctions de responsabilité en matière de prévention et bien-être au travail

Il vise à répondre aux besoins de formation notamment des

- conseillers en prévention spécialisés
- ergonomes
- psychologues
- sociologues
- conseillers en Ressources humaines
- ingénieurs civils et industriels
- médecins du travail
- juristes
- informaticiens

Programme

60 crédits, représentant 50 journées de formation, répartis comme suit :

- Cours obligatoires (15 crédits) : formation multidisciplinaire de base
- 1 Module de spécialisation au choix (30 crédits)
 - o Ergonomie
 - o Aspects psychosociaux, y compris la violence, le harcèlement moral et sexuel au travail
- Travail de fin d'études (15 crédits).

Programme détaillé

Cours obligatoires : formation multidisciplinaire de base (15 crédits) + TFE (15 crédits)	Crédits
Cadre et missions de la fonction de préventeur (y compris introduction du master)	3
Gestion des risques (y compris la gestion des accidents du travail, maladies professionnelles...)	5
Analyse du travail	2
Introduction aux disciplines (ergonomie, aspects psychosociaux, hygiène, etc)	3
Approche psychosociologique des organisations	2
Total	15
Travail de fin d'études (TFE)	15
Module de spécialisation / Ergonomie : 30 crédits	Crédits
Normalisation, législation spécifique à l'ergonomie	3
Ergonomie et Technologie de l'information	3
Evaluation des charges du travail (physique, mentale, psychique)	3
Conception et Evaluation en ergonomie	3
Organisation du travail et changements	3
Travail, Santé et bien-être	4
Méthodes quantitatives et qualitatives	4
Gestion de projet en ergonomie	4
Questions de recherche en ergonomie	3
Module de spécialisation / Aspects psychosociaux: 30 crédits	Crédits
Cadre législatif en matière de risques psychosociaux	2
Négociation et gestion des conflits	2
Définition et évaluation des risques psychosociaux individuels et collectifs	4
Techniques en intervention psychosociale	3
Organisation du travail et changements	3
Travail, santé et bien-être	5
Méthodes quantitatives et qualitatives	4
Gestion de projet en matière de risques psychosociaux	4
Questions de recherche relatives aux risques psychosociaux	3

Modalités pratiques

- **Durée**
1 an (possibilité d'étalement sur 2 ans)
- **Conditions d'accès**
Le Master complémentaire en Gestion des risques et Bien-être au travail est accessible à toute personne détentrice d'un grade académique de master sanctionnant des études de deuxième cycle de 120 crédits au moins sur base d'une décision des Autorités académiques et après avis du comité de gestion.

Modalités d'admission

La procédure d'admission prévoit, avant inscription officielle dans l'une des Académies participantes, le dépôt d'un formulaire d'intérêt qui est examiné par le comité de gestion du programme. Celui-ci décide de son acceptation sur base de la formation initiale du candidat et de sa correspondance avec le module de spécialisation choisi.

Inscriptions

Les étudiants ont le choix de s'inscrire au rôle d'une des Académies participantes, en s'adressant auprès des services des inscriptions dans une des universités partenaires (ULg, UCL, ULB, UMONS).

Organisation pratique

Les cours sont dispensés tout au long de l'année académique (du 15 septembre au 30 juin) sur les différents sites des universités participantes, à raison de deux jours par semaine (mardi et vendredi), de 9 h à 18 h. La participation active aux cours est requise. Les cours d'une même journée sont toujours organisés sur le même site.

Universités partenaires



Comité de gestion :

Prof. Cécile van de Leemput (ULB)
Prof. Agnès Van Daele (UMONS)
Prof. Anne-Sophie Nyssen (ULg)
Prof. Ginette Herman (UCL)

Jury d'admission :

Prof. G. Herman, Présidente
ginette.herman@uclouvain.be
Prof. Fl. Stinglhamber, Secrétaire
florence.stinglhamber@uclouvain.be

Informations complémentaires et contacts

Michèle Goethals, info.grb20mc@uclouvain.be
<http://www.uclouvain.be/393927.html>



En collaboration avec:
SPF Emploi, Travail et Concertation sociale
rue E. Blerot 1 - 1070 Bruxelles
www.emploi-belgique.be

Master complémentaire conjoint en Gestion des risques et Bien-être au travail

Spécialisations en:

- Ergonomie
- Aspects psychosociaux